

sous-ministre ait approuvé des frais dépassant \$800. En conséquence, la maison a coûté environ \$29,000, sans compter le matériel prélevé dans les entrepôts de l'armée."

Voilà, monsieur l'Orateur, plus de preuves qu'il n'en faut du relâchement total de la surveillance dans ce ministère; on voit ainsi la manière dont on jette par les fenêtres l'argent que le contribuable canadien gagne à la sueur de son front.

Une voix: Qui est ce brigadier?

M. Fleming: J'aborderai maintenant la question de la marche du débat, parce que j'estime, monsieur l'Orateur, qu'on a gravement abusé de la patience de la Chambre au cours des présentes délibérations. Il y a eu...

Une voix: Qui était donc ce brigadier?

Une voix: Nous l'avons renvoyé.

Des voix: A l'ordre.

M. Fleming: Ces interruptions bruyantes rappellent moins celles d'êtres humains que les hennissements d'une multitude de chevaux.

Des voix: Ho!

M. Fleming: Il n'est pas du tout inusité, monsieur l'Orateur, de voir se produire certains écarts, mais, en l'occurrence, nous trouvons un écart entre les déclarations du premier ministre (M. St-Laurent) et celles du ministre de la Défense nationale (M. Claxton). Le ministre de la Défense nationale a pris beaucoup de peine pour souligner, dans son discours d'il y a deux jours, qu'il n'y avait pas eu de rapport provisoire. Si l'on revient à ce qui a été dit à la Chambre le 4 décembre, on se rappellera que le chef de l'opposition (M. Drew) avait, ainsi qu'en fait foi la page 345 du hansard, demandé au ministre s'il avait... reçu de M. Currie des observations précises, écrites ou orales, au sujet de l'enquête et, dans le cas de l'affirmative, s'il était prêt à renseigner la Chambre sur la nature de ces observations.

Le ministre de la Défense nationale a alors répondu qu'il avait vu M. Currie une seule fois, c'est-à-dire lorsqu'il est allé au ministère: il n'avait eu avec lui aucune autre communication de quelque genre que ce soit.

Il se peut bien que le ministre n'ait pas reçu de communication en bonne et due forme de M. Currie; mais M. Currie dit bien clairement dans son rapport qu'il a présenté de nombreuses propositions préliminaires. Voici:

A noter qu'on a déjà donné suite aux recommandations provisoires que j'ai formulées au cours de mon enquête, d'importantes réformes ayant déjà été effectuées.

Il est donc évident que M. Currie faisait part de ses propositions et que le ministère en tenait compte. Elles ont amené des changements au ministère. Le ministre de

la Défense nationale ignore-t-il tellement ce qui se passe dans le ministère qu'il ne connaissait rien de ces recommandations; ni des mesures qu'on y prenait en vue de les appliquer? Si c'est là tout ce que savait le ministre au sujet de ce qui se passait dans le ministère, la Chambre ne peut que lui adresser le blâme qu'il mérite.

Des voix: Très bien!

M. Fleming: Alors, monsieur l'Orateur, n'est-il pas tout simplement juste et convenable que la Chambre des communes ait été en droit de s'attendre à de la franchise et de la sincérité de la part du ministre, à ce qu'il n'y ait pas eu d'ergotage lorsqu'on a posé des questions au sujet des vœux exprimés dans les communications verbales ou écrites? Il est évident qu'il n'y a pas eu de communications écrites, mais que dire de toutes ces communications verbales? Le chef de l'opposition n'a pas seulement demandé des renseignements à propos des observations que M. Currie a pu faire à un officier de rang inférieur, il en a demandé au sujet des vœux exprimés au ministère. Le ministre a déclaré qu'il n'en savait rien et il a pris sur lui de dire qu'il n'avait reçu aucune communication de ce genre.

N'oublions pas un point. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé cet après-midi. Lorsque le premier ministre a été interrogé à ce propos à la Chambre le 17 décembre, il a sûrement laissé entendre que l'idée de faire soumettre l'ébauche du rapport au ministère, avant que le rapport fût définitivement signé et soumis, était celle de M. Currie. Il est impossible d'interpréter autrement la déclaration du premier ministre. Comme on peut le voir à la page 88, du hansard du 17 décembre, il a déclaré:

Les renseignements ont également révélé que M. Currie et ses représentants ont discuté cette question avec le sous-ministre et qu'on a émis l'avis que le sous-ministre pourrait examiner le premier projet du rapport, quand il serait prêt, afin de signaler toutes les inexactitudes à propos des faits rapportés et qui avaient été obtenus du ministère même.

Puis, comme le rapporte la page 888, on a demandé au premier ministre si c'était la coutume générale, dans de pareils cas, d'adresser les projets de rapports au ministère. Il a déclaré qu'il n'approuvait pas la méthode et il a dit:

Je n'ai jamais été enquêteur. J'ai été fort surpris d'apprendre que l'enquêteur avait jugé que c'était la bonne ligne de conduite à suivre.

Et pourtant, monsieur l'Orateur, la correspondance déposée à la Chambre, il y a deux jours, révèle, sans l'ombre d'un doute, que ce n'est pas M. Currie mais le ministère qui a